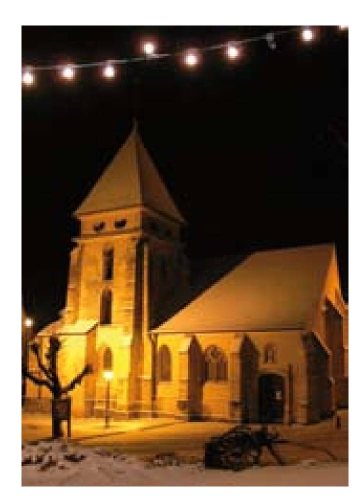


TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N° DE JANVIER-FEVRIER 2011 / N° 31

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

L'édito du Maire

Chers toutes et tous,



Dans quelques semaines, l'équipe municipale que vous avez élue début 2008 sera au milieu de son mandat. Nous ne manquerons pas de faire le point sur ce qui a été fait et sur les priorités pour les 3 ans à venir. Cependant, je ne résiste pas au plaisir de vous faire savoir les résultats récents obtenus.

Tout d'abord la réception de la Salle à caractère sportif utilisée dans les derniers jours avant les vacances scolaires. Associations et écoles ont enfin un site adéquat pour s'adonner aux activités physiques et sportives. Mais nous n'oublions pas qu'à l'intérieur a aussi été créé un espace dédié aux loisirs et qui a déjà bénéficié à quelques associations pour des activités manuelles et artistiques.

Dans les tous derniers jours de 2010 le gaz a enfin alimenté la chaufferie de l'école et de l'ancienne mairie à l'issue de quelques démarches un peu rocambolesques. En effet, l'envers du décor fut une lutte jusqu'à la dernière minute pour coordonner les différentes entreprises et je dois le dire, les différents services de GrDF. Depuis, les habitants volontaires pour ce choix énergétique sont raccordés ou en voie de l'être. Notons que les tentatives pour faire arriver le gaz à Morainvilliers datent de plusieurs années, qu'elles ont fait l'objet de plusieurs enquêtes et que nous sommes ravis d'avoir pu enfin aboutir sur ce dossier et satisfaire le souhait de nombreux habitants.

Le rond-point n'est hélas pas tout à fait fini du fait des intempéries rencontrées depuis plusieurs semaines et de la trêve des confiseurs mais les derniers aménagements ne sont plus très nombreux : réfection du terre plein central, réalisation du passage piétons central et finition du passage derrière l'ancienne mairie avec récupération centrale des eaux. Pour autant, l'usage des places de stationnement et la fluidité du rond-point ont été enfin retrouvés. Mais, le revêtement final ne nous donne pas satisfaction et sera refait en principe en même temps que le carrefour de la pharmacie.

Les travaux de voirie ayant considérablement perturbé la circulation des transports en commun, nous nous efforçons au sein du SIVOM de mettre en place un dispositif d'information immédiat par l'intermédiaire de SMS. S'il donne satisfaction, nous essayerons de l'étendre aux utilisateurs locaux des lignes régulières.

2011 sera aussi l'année du choix de l'intercommunalité. Nous avons déjà communiqué sur ce sujet mais il est difficile à appréhender. Il est donc indispensable de vous informer au fur et à mesure pour que ce dossier complexe soit plus aisément assimilable.

Sur la fin de l'année 2010, Morainvilliers et Bures ont montré que la solidarité et la générosité sont très présentes dans notre commune et je ne peux que m'en réjouir. D'une part à l'occasion du Téléthon, au cours duquel les différentes activités proposées ont permis de rassembler des dons qui ont tous été reversés. D'autre part à l'occasion des intempéries pendant lesquelles des habitants ont montré qu'ils étaient prêts à aider les autres. Merci donc à tous.

Très cordialement.

Fabienne DEVEZE

Au sommaire ...

EXCELLENTE ANNEE 2011
A TOUTES ET A TOUS !

Le maire et toute l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2011. Que tout au long de cette année, la santé vous accompagne et que 2011 soit émaillée de nombreux plaisirs en famille et dans votre vie de chaque jour. Nous espérons enfin que nous continuerons à progresser ensemble vers un meilleur équipement de la commune et un cadre de vie préservé.

La Mairie vous informe **2 à 7**
Conseil municipal du 4 octobre 2010 /
Carte améthyste gratuite /
Les bons réflexes contre les cambriolages /
Risque d'intoxication au monoxyde de carbone /
Cannabis : les risques expliqués aux parents /
Votre Caf change de numéro

Dossier du mois **8 à 10**
La Télé tout numérique

Actualités **11 à 15**
Enquête publique sur les couloirs aériens /
Solidarité pendant les intempéries /
Neige : organisation pratique et réflexions /
Pré-verdissement ZAC des Grands Saules /
Intercommunalité : la réflexion se poursuit /
Fête de la musique 2011 / En bref

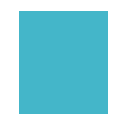
Zoom arrière **16 à 18**
12e Edition du Salon de Noël /
Téléthon 2010 / Cher père Noël /
Un Marché de Noël écologique

Petites annonces **19**

Associations **20 et 21**

Prochain bouclage des Nouvelles

N° 32 - Mars
Remise textes le : 2 février
Parution le : 25 février



Résumé du compte-rendu

Conseil municipal du 4 octobre 2010

> APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

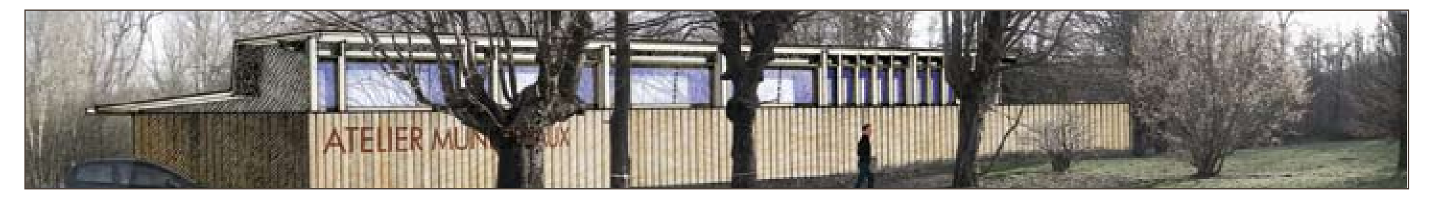
> DECISION DU MAIRE N° 2010/08 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE ENTRE COMMUNE ET ENTREPRISE SEM ESPACES VERTS : Un marché à procédure adaptée est passé avec l'entreprise SEM Espaces Verts – Plaisir pour un montant annuel de 28 691 € HT

> DEMANDE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE - INSTALLATION SYSTEME VIDEO-PROTECTION : La commune a passé un marché à bons de commande pour l'installation d'un système de vidéo-protection. La première tranche concerne Bures et sera réalisée très prochainement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à solliciter une subvention réserve parlementaire pour la deuxième tranche concernant Morainvilliers et à signer tout document s'y rapportant. Coût de l'opération : Partie Bures : 60 876.95€ / Partie Morainvilliers : 82 306.10€ / Total de l'opération : 143 183.05€. La commune bénéficie de la subvention poliville pour un montant de 57 200€.

> MARCHE DE FOURNITURES ET INSTALLATION SYSTEME VIDEOPROTECTION : Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le marché à bons de commande pour l'installation d'un système vidéo-protection. L'analyse des offres, conformément aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, a permis de retenir la société ACCES VISION – 78180 Montigny-Le-Bretonneux. Le montant maximum du marché est fixé à 150 000€ HT et sa durée ne pourra excéder 4 ans.

> CONSTRUCTION SERVICES TECHNIQUES : Vu l'avis de publicité en date du 6 août 2010, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer les marchés en procédure adaptée concernant la construction des services techniques. L'analyse des offres conformément aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation a permis de retenir les sociétés suivantes :

Designation des lots	Entreprises	Montant HT
A – lot 1 : Terrassement, gros œuvre, maçonnerie A – lot 8 : Carrelage, faïence	**Entreprise MOLINARO** 68 rue de la Croix de l'Orme 78630 MORAINVILLIERS	215 606 €
B – lot 2 : Charpente, ossature bois, bardage B – lot 4 : Menuiseries extérieures bois B – lot 7 : Menuiseries intérieures bois B – lot 9 : Métallerie	**Entreprise CARRELET** 156 rue du Dessous des Prés 78630 ORGEVAL	138 457.37 €
C – lot 3 : Couverture	**MENIGER SA Couverture** ZAC de la Vosserie BP 7 1 rue Philippe Lebon 78730 ST ARNOULT EN YVELINES	27 283.20 €
D – lot 5 : Plomberie sanitaire	**Etablissement ALEXANDRE** 19 côte de Beule 78580 MAULE	5 739.70 €
E – lot 6 : Electricité, chauffage électrique	**ECDT Electricité** 2 Butte aux Cailles 28210 NOGENT LE ROI	27 512.42 €
F – lot 10 : Peinture	Lot non pourvu	0.00



> AVENANTS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RELATIFS A LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE : L'avancement du chantier nécessitant l'approbation des travaux supplémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les avenants pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente tels que définis ci-dessous :

Designation	Entreprises	Montant HT de base	Montant Avenant HT	Nouveau Montant HT
Lot 3 : Menuiseries intérieures	**RCA René Clerc Associés** 36 rue d'Estienne d'Orves ZI des Sureaux 78500 SARTROUVILLE	31 083.75 €	1 827.76 €	32 911.51 €
Lot 4A : Cloisons doublages Lot 4B : Faux plafonds	**RCA René Clerc Associés** 36 rue d'Estienne d'Orves ZI des Sureaux 78500 SARTROUVILLE	28 783.59 € 19 975.70 €	590.00 € 1 450.00 €	29 373.59 € 21 425.70 €
Lot 5 : Carrelage – Faïence	**TECHNOPOSE BEDEL SARL** 4 rue de Berlin ZAC de Montrevrain 77144 MONTREVRAIN	48 277.00 €	608.00 €	48 885.00 €
Lot 7 : Electricité	**EJP** 1 allée des Artisans ZA des Châtaigniers 95157 TAVERNY Cede	93 358.44 €	2 528.18 €	95 886.62 €
Lot 8 : Plomberie	**ALEXANDRE** 19 côte de Beule BP 8 78580 MAULE	36 235.48 €	2 973.37 €	39 208.85 €

> AVENANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE ET RESTAURATION SCOLAIRE – LOT 1 GROS ŒUVRE – VRD AMENAGEMENTS PAYSAGERS : Lors de la démolition de la chaufferie prévue au chantier, le local attenant s'est effondré nécessitant sa reconstruction. Vu le marché à procédure adaptée en date du 25 février 2010 passé avec la société MOLINARO pour le lot n°1 concernant la construction d'une école maternelle et d'une restauration scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant tel que défini ci-dessous :

Designation	Entreprises	Montant HT de base	Montant Avenant HT	Nouveau Montant HT
Lot 1 : Gros œuvre – démolition – étanchéité	**MOLINARO** 68 rue de la Croix de l'Orme 78630 MORAINVILLIERS	1 640 000 €	18 806 €	1 658 806 €

> DECISION MODIFICATIVE N°4 : Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 4 telle que définie ci-dessous :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus		240 000 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		240 000 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	240 000 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	240 000 €	

La mairie vous informe



> ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 186, PROPRIETE M. MME COCHERY : Dans le cadre du désenclavement de parcelles concernées par une urbanisation future du secteur et afin de contribuer à l'amélioration de la sente piétonne, Vu l'accord des propriétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 186 représentant 730 m²., transaction représentant 240 000 €.

> MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : Afin de renforcer l'équipe technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet du 18 octobre 2010 au 18 janvier 2011, rémunéré sur la base de l'indice brut 297.

> RAPPORT D'ACTIVITES 2009 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE ET SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ORGEVAL : Les rapports annuels 2009 du SIEHVS et du SARO sont effectués en séance par les délégués respectifs, en l'occurrence Marie-Christine APCHIN et Fabienne DEVEZE.

> AFFAIRES DIVERSES / Problème relatif à la réforme de la taxe professionnelle : Plusieurs entreprises de la commune nous ont signalé une augmentation significative de leurs Cotisations Foncières des Entreprises (ancienne Taxe Professionnelle). Ces sociétés représentaient en 2009 76% des entreprises contributrices de la commune et environ 13% de la taxe professionnelle collectée par la commune. Un courrier a été adressé à toutes les entreprises spécifiant notamment que la commune a voté uniquement une augmentation de 3,8% de ses taux et qu'elle n'est donc pas responsable de ce qui va au-delà de cette variation. Mme le Maire assure qu'elle s'emploie à en comprendre précisément les causes, à alerter toutes les autorités, parlementaires, Etat, Union des Maires…, des dangers de cette situation et surtout à trouver une solution à ce phénomène très pernicieux pour le tissu économique de la commune, qu'elle désapprouve totalement.



24h / 24h et 7 jours sur 7

Ayez le bon réflexe :

pour toute l'info pratique, connectez-vous sur

www.morainvilliers-bures.fr

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone :
01 39 75 87 53 aux horaires d'ouverture (ci-dessous)

Par courriel :
mairie-morainvilliers@wanadoo.fr / www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil :
Lundi : de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Mardi, Mercredi et Samedi :
de 9h00 à 12h00

Jeudi : de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h30

Vendredi : 14h00 à 17h00

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi :
de 9h00 à 12h00

Régie (cantine, sacs déchets verts, location de salles ...) :
Mardi, Mercredi et Samedi :
de 9h00 à 12h00

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Déléguée à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale

Mise en page : Anna Poggioli

Impression :
Ateliers Demaille, Alfortville



La mairie vous informe



Avantage ancien combattant ou veuve de guerre

La carte améthyste gratuite

> VOUS ÊTES ANCIEN COMBATTANT OU VEUVE DE GUERRE ET N'ÊTES PAS IMPOSABLE SUR LE REVENU.

Vous pouvez bénéficier de la carte « améthyste gratuite » en venant remplir une demande en mairie.

Munissez-vous :
• de votre carte d'ancien combattant délivrée par ONAC ou de votre carte de veuve de guerre délivrée par ONAC,
• de votre dernier avis d'imposition,
• de votre Carte Nationale d'Identité, passeport ou carte de séjour si vous êtes de nationalité étrangère,
• d'une preuve de domiciliation (facture EDF, loyer, etc…),
• d'une attestation sur l'honneur de non activité professionnelle.

> VOUS ÊTES ANCIEN COMBATTANT OU VEUVE DE GUERRE ET ÊTES IMPOSABLE SUR LE REVENU.

Vous sollicitez la carte «améthyste gratuite» dont la délivrance est depuis le 1er janvier 2011 soumise à une contribution financière pour les personnes imposables.

Cette contribution s'élève actuellement à 60 € par an et devra être acquittée par chèque impérativement libellé à l'ordre du Trésor Public.

Avant de venir vous inscrire en mairie pensez à vous munir des mêmes documents cités pour les personnes non imposables.

Vous pouvez consulter les nouvelles conditions de délivrance des titres de transport « améthyste gratuite » sur le site :

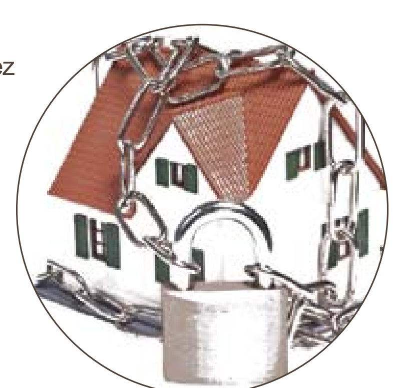
www.yvelines.fr ==> rubrique : « compétences » ==> Action Sociale ==> « le règlement départemental d'aides sociales »



Sécurité

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

> **SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**



• Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
• Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix
• Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
Téléphones portables volés : SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 825 005 700
• Déclarez le vol à votre assureur.

> **EN CAS D'ABSENCE DURABLE :**

• Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
• Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
• Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
• Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
• Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
• Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations **«Tranquillité vacances»** organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Mise en garde

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

> QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

> QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

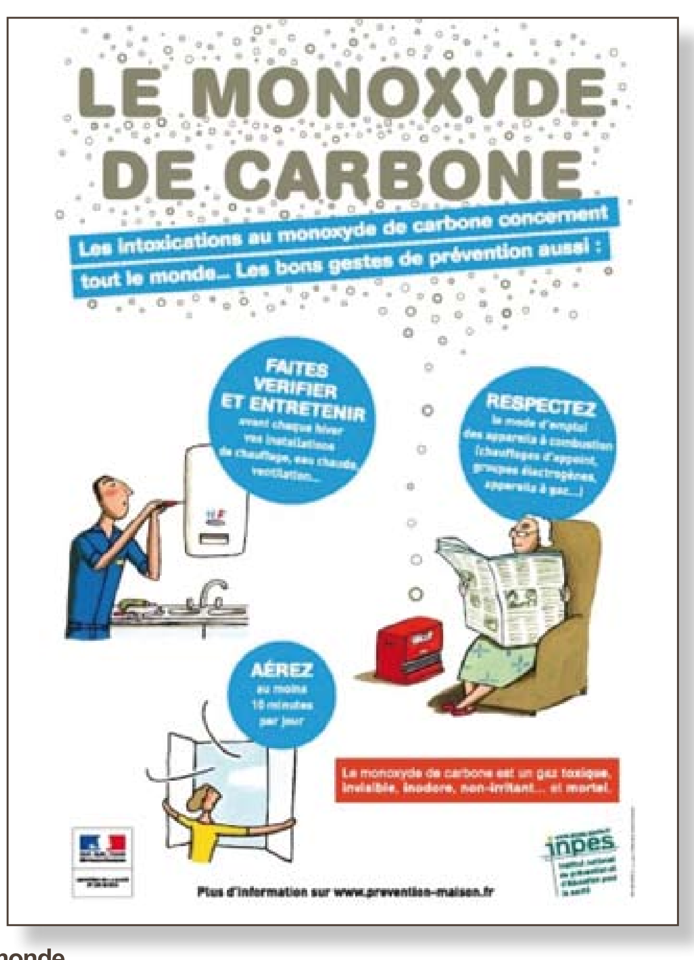
Dans ce cas :

- **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- **Arrêtez** si possible les appareils à combustion.
- **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.

Appelez les secours :

112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



COMMENT ÉVITER LES INTOXICATIONS ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- **Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :**
Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

- **Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :**
Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

- **Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :**
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
-Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses…).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

- **Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :**
- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage…) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Cannabis

Les risques expliqués aux parents



Cette brochure destinée aux parents, téléchargeable sur le site : http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/806.pdf a pour objectif d'apporter les informations concrètes qui leur permettront de connaître les risques démontrés de la consommation de cannabis et de leur donner des clés pour un dialogue avec leur enfant.

Elle a aussi pour rôle de les guider dans l'aide à lui apporter s'ils sentent qu'il a commencé à «déraper».

> LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET LES SITES INTERNET « ÉCOUTE CANNABIS »

0 811 91 20 20 de 8 h à 2 h du matin, 7 j/7
(coût d'un appel local depuis un poste fixe)

FIL SANTÉ JEUNES
32 24 de 8 h à minuit, 7 j/7
(appel gratuit depuis un poste fixe)
01 44 93 30 74 (depuis un portable)
www.filsantejeunes.com

DROGUES INFO SERVICE
0 800 23 13 13 de 8 h à 2 h du matin, 7j/7
(appel gratuit depuis un poste fixe)
01 70 23 13 13 (depuis un portable)
www.drogues-info-service.fr
www.drogues.gouv.fr

Allocations familiales

Votre Caf change de numéro

ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caf des Yvelines change le numéro de téléphone destiné à ses allocataires.

Il leur faudra désormais composer le 0 810 25 78 10.

Pour l'allocataire, le tarif est désormais celui d'un appel local depuis un poste fixe, la Caf prenant à sa charge le surcoût généré par l'appel.

Il peut retrouver au nouveau numéro l'intégralité des services habituels :

• obtenir des informations générales pour bénéficier d'une aide de la Caf et connaître les lieux d'accueil Caf,

• obtenir, avec son numéro d'allocataire et son code confidentiel :
- le suivi des courriers adressés à la Caf,
- les dates et les montants des 5 derniers paiements,
- une demande d'attestation de paiement et de quotient familial,

• joindre un agent de la Caf du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, pour une réponse personnalisée.

CALENDRIER UTILE



> ATTENTION HORAIRES D'HIVER POUR LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Elle vous accueille du 1er novembre au 31 mars le lundi, mercredi et vendredi de 13H à 18H, le samedi de 9H à 18H, le dimanche de 9H à 13H.

Pour avoir accès à la déchetterie, vous devez impérativement posséder un macaron (disponible en mairie) sur votre pare-brise ou si vous ne pouvez pas le coller, présentez-le accompagné d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

>>> Achat de tickets et infos : 01 39 75 60 53

> PASSAGE DES ENCOMBRANTS : Mercredi 9 mars 2011.

Il est absolument exclu que soient collectés les résidus industriels, les déblais, gravats provenant de travaux, les objets trop volumineux pour être chargés dans une benne. Les objets seront à déposer, comme les poubelles, en bordure de rue et la veille au soir.

> COLLECTE DE DECHETS VERTS :
Reprise au mois d'avril 2011.

> TOUS TRAVAUX BRUYANTS :
ou utilisation d'engins à moteur, tondeuses thermiques ou électriques, karchers... sont :
• Interdits les jours fériés toute la journée
• Tolérés les dimanches de 10h à 12h30
• Permis les autres jours sauf entre 22h et 7h.

> PASSAGE DE LA BALAYEUSE :
du 07 février au 11 février.

Pour une meilleure efficacité de balayage, il vous est demandé de stationner vos véhicules hors voie publique. Merci d'avance.



Du 24 novembre 2010 au 8 mars 2011 : Le Département des Yvelines passe à la télé tout numérique

L'Ile-de-France passe les 24 novembre 2010 (Canal Plus) et le 8 mars 2011 (toutes les chaînes) à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer ! L'Etat et les chaînes ont crée un organisme dédié à l'information, l'assistance, l'aide et l'accompagnement de tous à cette transition. Son nom : France Télé Numérique. L'union des Maires des Yvelines s'est immédiatement mobilisée avec France Télé Numérique pour permettre une bonne information publique de tous les maires du département en amont du dispositif.

Ainsi, l'UMY a invité France Télé Numérique a être présent à sa 4ème Université des Maires pour entamer ce travail d'information et présenter aux élus l'ensemble des outils mis à leur disposition pour ne laisser personne au bord du chemin de cette révolution.



> Agence BDDP pour France Télé Numérique

LA TÉLÉ « TOUT NUMÉRIQUE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes (jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par région) et d'une meilleure qualité d'image et de son.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent les six principales chaînes nationales et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Pour continuer à recevoir la télé et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ces foyers doivent équiper leur poste de TV d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ADSL, la fibre optique. Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL ou la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés : ils sont déjà passés au numérique.

QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Signal analogique et signal numérique cohabitent actuellement. Pour être certains de savoir si on est directement concernés, des bandeaux d'information sont diffusés sur les programmes en analogique. C'est le cas actuellement sur les programmes en clair en analogique de Canal+. Depuis décembre 2010, c'est le cas pour les autres chaînes nationales analogiques. Pour les téléspectateurs, le principe est simple : si le bandeau apparaît, le foyer est concerné, Il convient de téléphoner pour faire un mini diagnostic avec les télé-conseillers et avoir une réponse adaptée à sa situation. Si le bandeau n'apparaît pas, alors le foyer est déjà passer au numérique hertzien (TNT par antenne râteau) ou regarde la télévision par le câble, le satellite, l'ADSL. Dans ce cas, il est inutile d'adapter sa réception. Le 8 mars 2011, l'ensemble des diffusions analogiques sera définitivement arrêté et remplacé par une diffusion tout TNT vers les antennes râteau et par la diffusion des chaînes

gratuites en Haute Définition sur tous les émetteurs franciliens. Cette période de transition est conçue pour permettre à tous les foyers d'adapter leur installation à la télé numérique.
Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

EXISTE-T-IL DES AIDES ?

Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement. D'un montant de 25€ ou de 120 € maximum, elle est accordée sous certaines conditions de ressources. Il existe aussi une aide pour les foyers qui résident dans des zones non couvertes par la TNT, sans condition de ressources, d'un montant de 250€. Une assistance technique est également prévue pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%). Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes.
Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le 0970 818 818*.

OÙ SE RENSEIGNER ?

France Télé Numérique a mis en place une plate forme téléphonique au prix d'un appel local. Les administrés peuvent alors faire un diagnostic avec des télé-conseillers et obtenir tous les renseignements. Il s'agit du 0970 818 818*. Les informations sont également disponibles sur le site Internet : www.tousaunumerique.fr

** Numéro non surtaxé.*

EST-IL NÉCESSAIRE DE FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL ?

Dans certains cas, l'intervention d'un professionnel s'avère nécessaire. Dans ces cas et pour une permettre une réelle protection du consommateur, France Télé Numérique recommande vivement de s'adresser à des professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « Professionnel agréé tous au numérique ». La liste est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou au 0970 818 818*.



France Télé Numérique

En janvier 2011 une tournée de terrain est lancée afin de porter l'information au plus près. Celle-ci prendra la forme d'une tournée «Tousaunumérique» ou encore de guides avec des permanences municipales pour les zones les plus denses. La possibilité sera donnée aux gens de réaliser eux-mêmes le branchement d'un adaptateur TNT sur une vieille télévision, afin qu'ils se rendent compte que ce n'est vraiment pas compliqué. Le cas échéant, cela leur permettra aussi d'aider une personne âgée de leur entourage. Il s'agit d'inciter les gens à la solidarité.



Focus : Des aides financières de l'Etat afin d'éviter toute discrimination financière ou territoriale

Les aides financières
Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'Etat a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 6 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte, Canal+ en clair et M6) et éventuellement une chaîne locale.

Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier :
- d'une aide d'un montant de 25 euros maximum, sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- d'une aide d'un montant de 120 euros maximum, sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, vous pouvez bénéficier d'une aide à la réception d'un montant max. de 250 € pour une réception l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, type parabole. Cette aide à la réception est attribuée sans condition de ressources. Comment le savoir ? il convient de taper son adresse sur le site : www.csa.fr. Les cartes de couverture du CSA font foi pour déclencher les aides financières sur un critère territorial.

Les modalités pour bénéficier de l'aide :
Les dossiers de demande d'aide sont disponibles, sur demande auprès du centre d'appel, ou bien en téléchargement les formulaires sur le site internet : www.tousaunumerique.fr/aides
Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat car le remboursement se fera sur facture.

Attention ! *La période d'éligibilité au fonds d'aide court au maximum jusqu'à 6 mois après la date de passage au tout numérique (le 8 mars 2011 dans notre région). Pour les personnes éligibles, il est donc important d'acheter leur matériel au plus tard six mois après l'arrêt du signal analogique dans leur région.*



Focus : Un accompagnement humain pour les personnes âgées ou les personnes souffrant d'un handicap

Une assistance humaine pour accompagner ce changement dans la sérénité. Qu'est ce que c'est ? A partir de quand ?
Les premières expérimentations et le passage des huits premières régions françaises indiquent clairement que le passage au tout numérique peut susciter des appréhensions, notamment pour les personnes âgées, pour lesquelles la télévision représente un élément important du quotidien.

Aussi, pour consolider son système d'aides financières, France Télé Numérique a mis en place une aide humaine destinée aux personnes âgées de plus de 70 ans ou aux personnes handicapées de 80 % ou plus. Il s'agit d'une personne qui vient une fois pour aider au branchement, au réglage des chaînes et donner toutes les explications relatives à la remémorisation des chaînes ou aux aides financières.

En Ile-de-France, ce dispositif sera mis en place à partir du mois de décembre 2010 jusqu'au 25 mars 2011.

Comment en bénéficier ? *Un seul réflexe : la plate-forme téléphonique*
Afin de se prémunir contre tout risque de démarchage intempestif, France Télé Numérique a un mode opérationnel précis. La personne éligible à ce service doit le demander par téléphone. Elle est ensuite rappelée pour une prise de rendez vous, une identification de la personne qui lui rendra visite. De même, des informations complémentaires sont transmises par téléphone. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir acquis son adaptateur auparavant. Enfin, cet accompagnement, entièrement financé par l'Etat, est gratuit pour les téléspectateurs et ne donne lieu à aucun échange monétaire.



Dernière minute

Enquête publique sur les couloirs aériens

La loi Grenelle impose un relèvement des trajectoires de vol de 300m. Ce qui entraînera une modification des couloirs de vol. Une enquête publique aura lieu du 5 février au 7 mars. Des plaquettes seront disponibles en mairie dans les jours qui précéderont l'enquête. Plus d'information dans notre prochain numéro.

Intempéries

Quand la solidarité prend le relais

Les chutes de neige ont considérablement perturbé notre quotidien ces dernières semaines. Dans ces moments là la solidarité exprimée par les uns et les autres réchauffe le cœur.

En effet, à plusieurs reprises et notamment le samedi 18 et le dimanche 19 décembre, plusieurs habitants (M. Lombard, M. Fruehauf, M. Rault, M. et Mme Gremillet) munis de 4x4 ont consacré leur après midi et une bonne partie de la soirée à remorquer les voitures coincées dans la montée de la rue de la Vallée Maria pour les amener dans le village. De même, plusieurs jeunes ont poussé les voitures qui patinaient.

Il fallait absolument livrer les repas à domicile alors que le camion du traiteur ne pouvait circuler. Le Val Rose a gentiment préparé des repas, livrés ensuite par Marie-Christine Apchin et Eric Lombard.

Des colis de Noël ont été remis par Annick Crozet, Gisèle Anjoran, Marie-Christine Apchin et Bernard Perrodoux aux personnes âgées n'ayant pu se déplacer au repas des Anciens, leur rendant par la même occasion une petite visite de courtoisie pour s'assurer que tout allait bien.

Un grand merci à tous pour cet esprit de générosité et de solidarité.





Bilan

Neige : organisation pratique et réflexions





Face aux intempéries de ces dernières semaines, l'organisation de la municipalité reposait : d'une part, sur la convention passée avec la SAPN, qui sale les axes principaux, et d'autre part, sur les services techniques qui assurent le réseau secondaire. Chacun a fait le maximum dans ce domaine. La SAPN a effectué 16 passages dès qu'elle avait fini son service sur l'autoroute et les services techniques ont déversé, souvent très tôt le matin, 15 tonnes de sel. Malgré cela, force est de constater que les services ou élus présents en mairie ont dû affronter un flot de reproches et c'est un euphémisme.

Dans ce genre de circonstances, il faut savoir raison garder. En effet, que chacun soit confronté à des situations délicates et appelle la mairie en disant « je ne peux pas sortir de chez moi, or j'ai un impératif ». Dans ce cas, nous nous sommes toujours organisés pour y répondre dans la mesure de nos moyens. Mais rien ne justifie les propos outranciers que nous avons pu entendre.

Enfin, il nous faut réfléchir sur le long terme face à ce genre de situation. L'épisode neigeux a été précoce, long et les chutes de neige ont été beaucoup plus importantes que ce que nous avions connu depuis plusieurs décennies dans la région. L'année dernière déjà nous avions eu des chutes de neige pendant une période assez longue mais plus tard en saison. Si le climat devient plus violent, il appartiendra à chacun d'entre nous de s'organiser pour y faire face. En effet, dans les régions habituées à ce type de climat, chacun à des équipements neige et a donc la possibilité de se déplacer. Ce qui était le cas de certains ces derniers jours. N'oublions pas que le salage n'est pas particulièrement bon pour l'environnement et qu'il est de plus très couteux. Il faudra donc en tenir compte si cette situation venait à se répéter trop souvent.

A NOTER **En cas de prévisions de nouveaux épisodes neigeux, merci de ne pas stationner les véhicules sur la chaussée afin de faciliter le passage des engins de salage ou des chasses neige de la SAPN notamment sur les axes principaux de la commune.**



ZAC des Grands Saules

Principe de plantations sur les espaces publics et pré-verdissement de la coulée verte à partir du mois de mars 2011

UNE STRATÉGIE VÉGÉTALE QUI PERMET DE FONDRE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DANS LE PAYSAGE

Le site présente l'avantage de posséder un patrimoine végétal.
Le projet de paysage préserve de nombreux sujets. Ainsi, la ZAC va bénéficier d'un couvert végétal qui permet d'intégrer immédiatement les nouvelles constructions.

L'ossature des aménagements paysagers repose sur la liaison verte qui traverse le projet d'Ouest en Est : «La sente aux Grives». Quelques noyers, mais également des frênes, érables et saules sont conservés. Néanmoins, ces éléments sont complétés par la plantation de sujets traditionnels tels que l'érable champêtre, le chêne pédonculé, le frêne commun ou encore le charme. Le long des parcelles nous trouvons une bande arbustive plantée en haie libre qui permet de faire une transition entre la promenade et les espaces privatifs (crataegus – philadelphus – osmanthe – amélanchier – lilas – erable - fusain – viorne – cornouiller – choisya…). L'ensemble de la promenade est engazonnée façon «prairie » ne nécessitant que deux à trois fauchages annuels.



Les autres espaces communs sont plantés de haies basses (Cornus stolinifera – Kerria japonica – Ribes sanguineum – Potentilla fructicosa – Spirea – Salix lanata – prunus laurocerasus – Euonymus fortunei..) ou tapissantes (Cornus canadensis – Vinca minor – Pachysandra terminalis – Hedera helix – Ceanothus thyrsifl orus 'repens'…). Ces espaces sont ponctués d'arbres isolés (marronnier – robinier – arbre de Judée – chêne écarlate) ou de petits alignements (tilleuls à petites feuilles – cerisiers – pommiers – poiriers). Ces variétés permettent de caractériser un croisement ou un alignement.
En ce qui concerne les lots, les espaces plantés doivent couvrir une surface d'au moins 30 % de la surface totale du lot et des plantations d'arbres tiges sont imposées.

Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes. Des préconisations végétales sont intégrées au règlement d'aménagement.



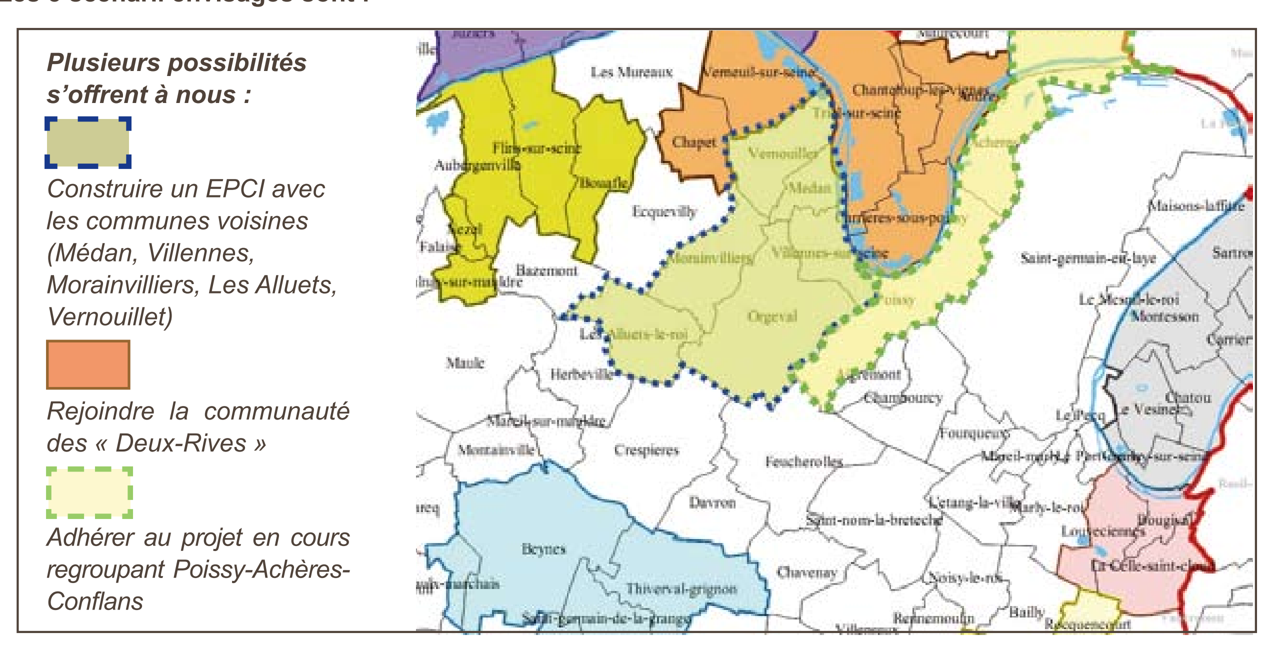
Grand projet

Intercommunalité : la réflexion se poursuit

« L'intercommunalité » est une obligation que nous impose la loi au plus tard au 30 juin 2013. D'ici là, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année 2011, chaque commune devra avoir exprimé son souhait, à défaut de quoi l'Etat, comprenez la Préfecture, fera ce choix à notre place. Les seules directives que donne la Préfecture en attendant, est que ces propositions d'intercommunalité soient d'une taille suffisante, soient cohérentes en terme de territoire et mettent en avant des projets.

Afin de rechercher objectivement quelle intercommunalité serait le plus favorable pour notre commune, nous avons mené, comme vous le savez (cf NOUVELLES de Mars, Mai et Juin 2010), une étude avec les communes d'Orgeval, des Alluets-le-Roi, de Médan et de Villennes-sur-Seine, communes avec lesquelles nous nous sentons le plus lié. Voici les principaux éléments de cette réflexion.

> Les 3 scenarii envisagés sont :



- Créer une intercommunalité avec Poissy qui elle-même veut se lier avec Achères et Conflans-Sainte-Honorine. Dans cette hypothèse, la commune de Vernouillet souhaiterait s'associer à ce regroupement. (scénario 1)
- Rechercher une intercommunalité avec St Germain-en-Laye et Chambourcy qui elles-mêmes ont commencé à réfléchir avec 7 autres communes situées plus à l'Est, Aigremont, Fourqueux, Mareil-Marly, l'Etang-la-Ville, Port-Marly, Le Pecq et Le Mesnil-le-Roi. (scénario 2)
- Intégrer la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine constituée de 6 communes (Verneuil, Chapet, Triel-sur-Seine, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy). Dans cette hypothèse, la loi prévoyant une continuité territoriale, la commune de Vernouillet serait tenue de l'intégrer aussi puisqu'elle serait entièrement cernée. (scénario 3)

> L'étude a d'abord consisté en un diagnostic des territoires concernés.

1. La tradition de travail à l'échelon intercommunal est déjà forte puisqu'on dénombre 37 syndicats au total sur l'ensemble du territoire étudié. Morainvilliers fait partie de 12 d'entre eux.
2. Il y a une dynamique de la population très forte sur les 5 communes commanditaires et dans l'agglomération des Deux Rives mais qui s'est ralentie ces dernières années, alors qu'elle s'est accélérée sur St Germain/Chambourcy.
3. Au niveau économique, le dynamisme est faible dans le scénario 1 (Poissy) et dans le scénario 2 (Saint Germain) notamment du fait des secteurs industriels et immobiliers en léger repli. Sur le scénario 3, une nouvelle dynamique économique est lancée autour des éco industries, en réaction à une diminution du nombre d'emploi ces dernières années. Les flux des actifs vers leur lieu de travail sont très importants.
4. Les projets majeurs recensés à court ou moyen terme sont l'aménagement d'un Eco pôle à Carrières-sous-Poissy et Triel, la requalification de la zone d'activités d'Orgeval et la création d'une gare routière, la rénovation du commerce de proximité à St Germain et Poissy et la création du port d'Achères, portée sur le long terme par l'Etat. Ce sont les projets futurs qui détermineront la richesse de la future intercommunalité, donc ses moyens financiers.

Suite page 14

● ● ● ● ● Suite «Intercommunalité : la réflexion se poursuit »

5. En matière de logements sociaux, le scénario 1 fait apparaître un excèdent par rapport à la contrainte de 20% de logements sociaux, un déficit de 2% dans le scénario 3 et de 6 % dans le scénario 2.
6. En matière de transport, des projets structurants importants, (ligne RER E…), mais chacun est conscient de la nécessité de renforcer les liens est/ouest.
7. La Vallée de la Seine constitue pour toutes les communes une marque identitaire forte et toutes les communes situées près des berges veulent les aménager, à la fois pour y implanter un habitat de qualité et pour développer des activités touristiques.
8. On constate des équipements scolaires assez nombreux, des équipements pour personnes âgées diffus avec, parmi les 5 communes commanditaires, un seul établissement à Villennes-sur-Seine.
9. Les équipements culturels sont historiquement nombreux dans les scénarii 1 et 2 mais restent à développer dans le scénario 3.

> Au-delà de ce diagnostic, une réflexion stratégique s'est construite autour de 6 thèmes :

• la gouvernance,
• l'image et le rayonnement territorial,
• la cohérence territoriale,
• la cohérence des projets à fort enjeu,
• l'optimisation des moyens financiers et la maîtrise fiscale,
• et enfin l'efficacité organisationnelle et l'efficience administrative.

Sur le premier thème, la question est de savoir quel est le poids des 5 communes commanditaires dans le futur ensemble constitué. De ce point de vue, c'est l'intégration aux Deux Rives de Seine qui est la plus satisfaisante car constituée de communes de taille sensiblement équivalente, complétée par des règles de gouvernance actuelles visant à donner une représentation importante à chaque commune. Dans les scénarii 1 et 2, le poids démographique de quelques communes très importantes relèguerait nos 5 communes à un pouvoir de décision relativement faible.

En matière d'image et de rayonnement, le scénario 2, avec St Germain, aurait sans aucun doute l'effet le plus positif, suivi par le scénario 1 (Poissy). Le rayonnement de la Communauté des 2 Rives n'est que très local, et essentiellement politique.

C'est avec la commune de Poissy, notre bassin de vie traditionnel, que la cohérence du territoire paraît la plus évidente, mais ce thème demeure favorable en allant vers St Germain-en-Laye (scénario 2) du fait de l'attractivité de la RD 113. La lisibilité serait bien moindre aux yeux des habitants avec les Deux Rives de Seine, pourtant dans cette hypothèse, la rive gauche de la communauté d'agglomération aurait sa propre cohérence.

Pour l'optimisation des moyens financiers, c'est le scénario 3 qui est le plus satisfaisant. En effet, c'est dans cette hypothèse que la dotation de l'Etat serait la plus forte, les économies d'échelle sont déjà effectives et le développement économique à venir, ciblé sur un secteur innovant, est déjà engagé et portera donc ses fruits plus rapidement. Il faut souligner que dans une intercommunalité, c'est la richesse économique créée après sa constitution que se partagent les communes membres. La richesse économique existante au moment de la création de l'intercommunalité continue à rester au sein de chaque commune.

De plus, la taxe d'habitation sera un des impôts les plus créateurs de richesse, proportionnel au nombre de logements créés ; pour cela, le potentiel foncier est un critère déterminant. Le scénario 3 présente des réserves foncières très importantes, contrairement aux autres qui auront besoin du potentiel existant sur nos 5 communes commanditaires pour développer l'offre de logements.

> Trois mots encore avant de conclure ce propos :

• Se diriger vers le syndicat intercommunal des Trois Rivières, autrement dit, le plateau des Alluets et la RD 307 n'a pas été inscrit dans cette étude pour trois raisons. La première est que nous venons d'en sortir, considérant que notre bassin de vie et la rationalisation des équipements et des services s'articuleraient plus facilement sur la Vallée de la Seine que vers le Val de Gally. La seconde est que la petite taille de ce projet d'intercommunalité risque de la conduire à un regroupement avec des ensembles plus importants avec lesquels nous n'avons rien en commun. Ce risque est encore aggravé par le départ de Bailly, Noisy-le-Roy et Rennemoulin qui rejoignent « Versailles Grand Parc ». Ce sont ainsi deux des plus grosses communes qui quittent les Trois Rivières. La troisième est que nous souhaitions continuer à concevoir notre aménagement du territoire avec les 4 autres communes de l'étude et que certaines d'entre elles (Villennes et Médan) ne pouvaient être intégrées à cette intercommunalité.

• Au-delà des 3 scénarii étudiés, il est évident que rien n'est encore choisi et que des périmètres différents (intermédiaires) peuvent peut-être se dessiner au fur et à mesure des discussions entre les communes.

• Quelle que soit l'hypothèse retenue, la commune de Morainvilliers souhaite conserver son caractère rural et tenter de garder une voix importante dans les décisions de la future intercommunalité.



Culture

Fête de la musique 2011



La municipalité souhaite en cette année 2011, participer à la fête de la musique. Pour des raisons pratiques et de facilités d'organisation, elle se tiendra à Morainvilliers, le dimanche 19 juin.

Autant dire que ce week-end sera pour le moins festif : Saint Jean et feu d'artifice le samedi 18 juin, « Trail du Vieux Lavoir » le dimanche matin et enfin, fête de la musique dans l'après-midi soit un peu en avance sur la date officielle.

D'ores et déjà, des projets sont en cours : musique classique, Rock'nroll…sont au programme.Cela dit, que vous soyez une association ou un particulier et si vous êtes intéressé par un projet d'animation musicale quelconque, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie qui transmettra aux organisateurs. Toutes les idées seront les bienvenues !

EN BREF

SALLE DE SPORT

> C'est le 14 décembre que la commission de sécurité a donné son avis favorable pour l'utilisation de la nouvelle salle polyvalente attenante à la Mairie de Morainvilliers. Dès le mois de janvier, les associations, les écoles, les jeunes et moins jeunes de Bures et Morainvilliers pourront en profiter pour leurs activités sportives et de loisirs. Notons que la Mairie va planifier, en accord avec les enseignants, un ramassage en bus pour que les élèves du primaire de Bures puissent facilement en bénéficier.



ECOLE ELEMENTAIRE DE MORAINVILLIERS

> Depuis le 24 décembre, le chauffage de l'école élémentaire de Morainvilliers et de l'ancienne mairie est assuré avec le gaz depuis la nouvelle chaufferie.

CIVILITE

> Nous vous remercions de ne pas vous garer sur la partie engazonnée le long des maisons sur le Chemin du Parterre (trottoir du coté de la pharmacie) car ceci détériore le sol en créant des ornières.

TRANSPORTS SCOLAIRES

> Pour les lignes du SIVOM 1/2/3/4/5/6/7

Ayez le réflexe de consulter le site du SIVOM du PINCERAIS (saro-sivom.fr) afin de connaître les informations concernant les conditions de transports selon les éventuels problèmes de météo ou de travaux dans les communes. Des «flash-info» vous informent régulièrement en temps réel.

24h / 24h et 7 jours sur 7

Ayez le bon réflexe :



pour toute l'info pratique, connectez-vous sur **www.morainvilliers-bures.fr**

ASSOCIATION FETES et LOISIRS de MORAINVILLIERS-BURES

12ème édition du Salon de Noël



Les 4 et 5 décembre 2010, la 12ème édition du Salon de Noël a connu un beau succès et ce, malgré les contraintes liées à la nouvelle disposition de la salle des loisirs. Les bénévoles de l'AFLMB ont su accueillir autant d'exposants que les années précédentes dans un espace plus restreint. Bravo à eux pour cette « optimisation » des lieux !

Ce sont donc une vingtaine d'exposants, parmi lesquels quelques habitués, qui ont présenté leurs produits tout au long du week-end.

Les visiteurs ont ainsi pu commencer leurs emplettes à l'approche des fêtes de fin d'année.

Fleurs, poteries, bijoux, décorations de Noël, champagne et foie gras pour ne citer que ceux-ci, étaient au rendez-vous pour la plus grande satisfaction des visiteurs.

Pour la deuxième année consécutive, cette 12ème édition du salon « rimait » avec le Téléthon.

L'AFLMB organisait, comme d'autres associations municipales, des animations afin de récolter des fonds pour le Téléthon.

L'association remercie tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation.









Solidarité

Téléthon 2010





> La marche des randonneurs pour le Téléthon

Partout en France et durant tout le week-end du 3 au 5 décembre 2010, le Téléthon était au centre de toutes les attentions.

Morainvilliers-Bures n'était pas en reste puisque cette année encore, plusieurs associations de la commune avaient décidé de participer activement à ce bel élan de solidarité que représente le Téléthon.

Certes, la météo du week-end n'a pas favorisé les animations de plein air, mais malgré cela le slogan « TOUS, ON EST PLUS FORT QUE TOUT » était plus vrai que jamais car les sommes collectées par le biais des animations proposées par les associations, s'élèvent à 3402 € (recettes et dons, y compris celui de la municipalité).

C'est plus qu'honorable.

De là à dire que cette année encore, le Téléthon dans la commune a été un franc succès, il n'y a qu'un pas… que nous franchirons allègrement !

Bien sûr, ce chiffre ne tient pas compte des promesses de dons faites par le biais du 3637.

Ils ont participé activement à l'organisation de ce Téléthon 2010 :
Temps Libre, le TCMB, L'ALBM, Autour des enfants, Anacrouse, Les Randonneurs, L'amicale des donneurs de sang, L'AFLMB, la résidence AFTAM-PHARE, M. Debril pour l'organisation du Vélothon, Mme Matet et Mme Chailloux pour leurs dons d'objets artisanaux, ainsi que l'association musicale Lux Perpetua et la municipalité.



> Le stand de l'Amicale des Donneurs de Sang pour le Téléthon au salon de Noël de Morainvilliers



> Les Randonneurs ont rendu visite aux pensionnaires de la résidence AFTAM-PHARE

Remercions vivement tous ces bénévoles et les donateurs qui ont participé de près ou de loin au succès de ce téléthon 2010.

Nous vous donnons rendez vous en décembre 2011 avec de nouvelles idées d'animations…

Tradition

Cher père Noël…

Sur la demande insistante de notre Maire Fabienne Devèze, le Père Noël pourtant surchargé de travail, n'a pas attendu le 24 décembre pour faire sa longue tournée et le vendredi 17 décembre, veille des vacances de Noël, il a rendu visite aux enfants de Morainvilliers et Bures en bravant la neige : 4 écoles, garderies, les loupiots…. Après avoir distribué friandises et recueilli les dernières lettres, il est parti rejoindre les lutins et les mères Noël afin de terminer les derniers cadeaux !



> Sylvie Joubin et Bernard Perrodoux en mère et père Noël à Morainvilliers



> Stéphanie Martin, Fredrick et Amanda Pike en costumes à Bures



> Le maire, Fabienne Devèze avec le Père Noël chez les Loupiots de Bures

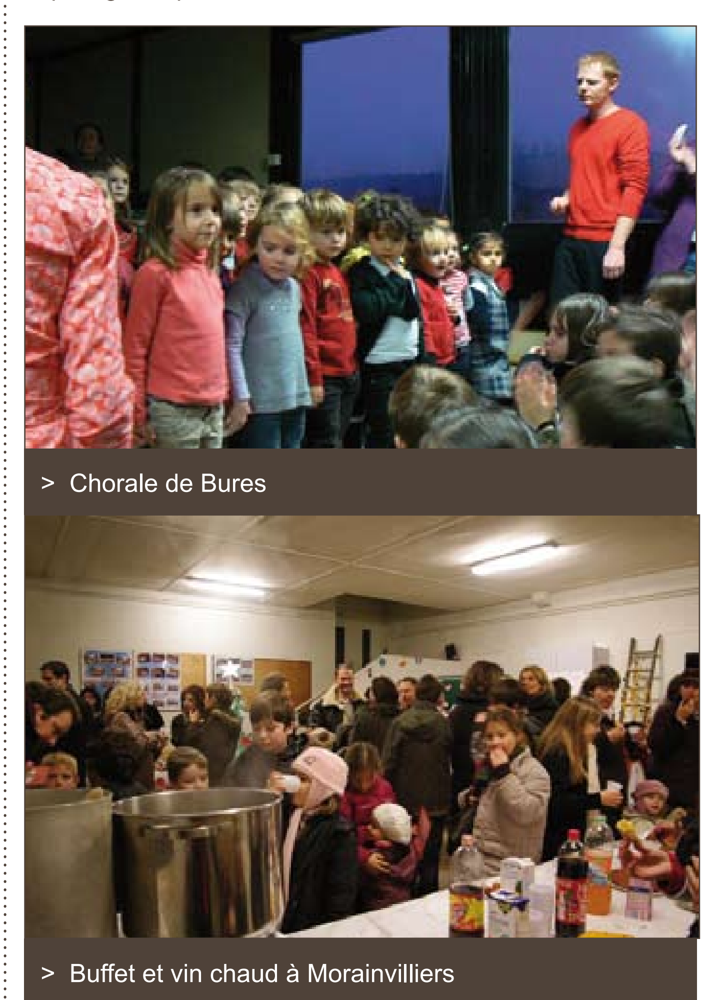
Vie des écoles

Un Marché de Noël écologique

Cette année, pour son traditionnel marché de Noël, l'école élémentaire de Morainvilliers a mis à l'honneur l'ECO-Noël avec un sapin tout en bouteilles plastiques vertes. Le vendredi 10 décembre, petits et grands ont été entraînés sous son préau où étaient vendus au bénéfice des projets de classes les réalisations des enfants : bougeoirs, bottes garnies, confiseries et sablés. Il en était de même pour Bures où de nombreux objets et cadeaux confectionnés par les enfants de maternelle et primaire ont été mis en vente au profit de la caisse des écoles. Pour cette occasion, les enfants de la maternelle de Bures ont également interprété de nombreux chants de Noël sous le regard attendri de leurs parents venus très nombreux. Sans oublier le vin chaud et les gâteaux qui ont été partagés pour le plus grand plaisir de tous.



> Sapin Ecologique



> Chorale de Bures

> Buffet et vin chaud à Morainvilliers

Petites annonces

OFFRE D'EMPLOI

> Famille avec deux enfants de 3 et 10 ans r**echerche pour fin février une nounou ou une baby sitter** pour la garde de nos deux garçons après l'école, idéalement à domicile dans le hameau de **Bures**.
Nous recherchons une personne sérieuse et ouverte à l'univers de jeux des enfants. Les horaires de travail seront du lundi au vendredi de 16h30 à la sortie de l'école à 19h/19h30, exceptés les mercredis.
Nous sommes ouverts à toutes propositions : garde partagée, étudiants...

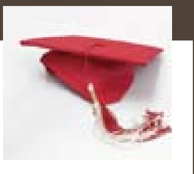
Si vous êtes intéressé par cette annonce, merci de nous contacter au **06 11 58 91 26** ou par mail **brocheray@yahoo.fr**

DEMANDES D'EMPLOI

> Camille, 19 ans, étudiante et sérieuse vous **propose de s'occuper de votre courrier** et de **vos animaux** domestiques **pendant vos absences**. Je suis également disponible pour des **baby-sittings** en soirée et week-end. Si vous souhaitez me contacter voici mon numéro : **06 69 11 68 13**.

> **Assistante maternelle agréée** en pavillon à Morainvilliers dispose d'une place à partir de septembre 2011 pour bébé ou enfant non scolarisé. 4 à 5 jours par semaine de 8 à 10 heures par jour. Me contacter au **01 39 75 56 94 ou 06 27 84 59 03**.

COURS D'ANGLAIS



> **STAGES INTENSIFS D'ANGLAIS** pendant les vacances de février à Morainvilliers pour les enfants et les adultes;

Ces stages seront animés par un professeur diplômé de Cambridge et de l'Université de Londres à Paris.

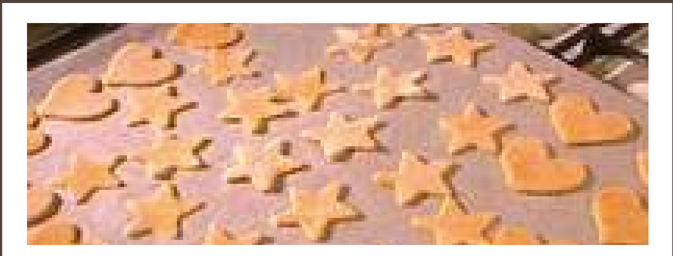
Pour des informations complémentaires, veuillez nous contacter au 01.39.75.82.46 ou 06.76.93.99.81 ou par e-mail **marielouise.falck@club-internet.fr**

CAMION PIZZA DE 18H00 À 21H00

Pour passer vos commandes : **06 11 49 19 27**

>Le Mardi : Place du Château de Bures
>Le Vendredi : Place de l'église de Morainvilliers

CLASSE DECOUVERTE CP / CM2



Message de la part de l'école primaire de Morainvilliers

> **« Les recettes de toutes nos mamans »**

- Prenez deux classes : CP - CM2
- Offrez-leur une expérience de vie unique : une classe découverte
- Immergez-les en pleine nature en Bourgogne
- Ajoutez deux maîtresses : Mmes Bordier et Galibert
- Faites fabriquer à ces élèves un livre des meilleures recettes de Morainvilliers
- Illustrez, imprimez
- Puis vendez le tout en mars pour récolter des fonds

En achetant « les recettes de toutes nos mamans » de Morainvilliers, vous soutiendrez leur projet de classe découverte !

Merci à vous
Les enseignantes

ASSOCIATION ALLO VILLAGE

Vente associative à Villennes : Pari Gagné!

Allovillages gagne son pari à la vente caritative aux enchères du samedi 11 Décembre 2010 à la maison des associations.

Plus de cent personnes ont assisté et fait des enchères pour la vente d'objets, de tableaux et bijoux divers donnés par des particuliers des cinq communes.

Succcès des ventes, ambiance chaleureuse et pot de l'amitié ont fait de cette soirée une réussite dans la convivialité et l'échange des habitants de nos villages.

L'association ABUELITA SUZEL qui s'occupe des enfants démunis en Colombie, va pouvoir acheter son matériel médical nécessaire aux enfants. Un vrai geste de solidarité de la part de tous, dont Allovillages se réjouit en remerciant tous les participants et généreux donateurs.

Une belle initiative qu'Allovillages se promet de renouveler.

BIBLIOTHEQUE MORAINVILLIERS-BURES
Ecole de Bures

5 Rue de la croix de l'orme


Présidente : Marie-Louise BATAILLE
01 39 75 88 84

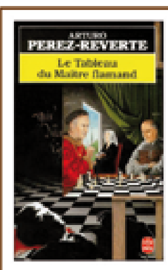
Inscription gratuite




Mardi de 16 h à 18 h
Vendredi de 16 h à 18 h
Samedi de 10h30 à 12 h


01 39 75 81 40


biblibmb@gmail.com



Note de lecture n°56

Le tableau du Maître flamand

écrit par Arturo Perez Reverte
Edition Lattès Poche
1994

Julia, restauratrice de tableaux anciens, se voit confier par une amie intermédiaire dans le commerce de l'art, la restauration d'un tableau flamand du XVème siècle qui représente deux joueurs d'échecs. Routine, peut-être, mais plus quand la radiographie du tableau dévoile une inscription cachée qui semble dénoncer l'auteur d'un crime vieux de plus de 500 ans. Et surtout, plus du tout quand les proches de Julia sont victimes d' un tueur en série et qu'elle se rend compte qu'elle sera probablement la prochaine victime. Voila un roman bien étrange qui commence comme un policier historique mais est en fait un policier bien dans notre époque, situé dans le cadre du monde du commerce de l'art à Madrid. Tous ces évènements se déroulent au rythme d'une partie d'échecs orchestrée par un expert du jeu dans le rôle du détective. Un roman passionnant dont il n'est pas nécessaire d'être un maître des échecs pour en apprécier les péripéties.

Nous venons de procéder
à quelques achats de nouveautés.
En voici quelques unes.
Nous espérons qu'elles vous satisferont.

Parle leur de batailles de rois et d'éléphants	Mathias Enard
La ballade de Lila K	Blandine Le Callet
Théodore boone, enfant et justicier	John Grisham
3096 jours	Natascha Kampusch
Métronome	Lorant Deutsch
Leviatemps	Maxime Chattam
Un soupçon d'interdit	Françoise Bourdin
L'importance d'être reconnaissant	Alex. Mc Call Smith
Les enquêtes de Nicolas Le Floch	Jean François Parot
L'ombre des Romanov	Franck Ferrand
Les ours s'embrassent pour mourir	Hervé Claude
Le cortège de la mort	Elisabeth George
Indignation	Philip Roth
Rappelle-moi	Michel Drucker
Alfred de Musset	Gonzague Saint-Bris
Le tableau du maître flamand	Arturo Perez Reverte

Et pour les enfants les numéros 18, 19, 20, 35, 36, 37 de La cabane magique de M. P. Osborne.

G. LEMETAYER



Programme des visites proposées

2 possibilités vous sont proposées :

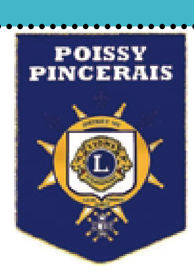
une adhésion de 85 € par personne pour effectuer **la totalité des sorties de l'année**
une participation de 15 € par personne pour effectuer **uniquement la sortie de janvier**

Vous êtes intéressé par une de ces deux propositions, merci de contacter
Mme Martine DUSCH
01 39 75 90 97 /06 13 53 39 91

vendredi 21 janvier
Expo temporaire du Musée du Louvre : l'Antiquité rêvée
RV : 16 h galerie Richelieu (entrée groupe)
visite limitée à 20 personnes

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.





SAMEDI 12 MARS 2011
à 20 h
Salle des Loisirs de Morainvilliers

Grand loto
du Lion's Club du Pincerais
au profit de la lutte contre la maladie d'Alzheimer

Nombreux lots à gagner
buvette / pâtisseries



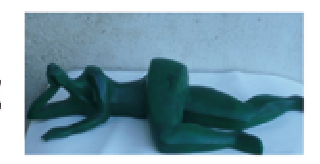
EXPOSITION -TOMBOLA

Au profit de l'Association Humanitaire

Samedi 5 et Dimanche 6 Février 2011
de 10h à 19h
dans la maison des associations (ancienne mairie)



Tirage au sort de 5 Œuvres d'artistes
Les billets de tombola en vente sont à 10 €



Vous pourrez connaître la **démarche humanitaire originale, durable et à la mesure de chacun,** de cette association créée en 2003 et contribuer à la réalisation de ses actions en France et à l'étranger en partageant ce que nous avons en « trop ».

Le relais de partage de Morainvilliers 10 grande rue – 78630 Morainvilliers
Catherine Durand- responsable du relais – 06 70 02 40 74

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Domea
Les Nouveaux Régisseurs

Découvrez ce que vous apporterait un régisseur



- Ménage
- Repassage
- Bricolage
- Jardinage
- Garde d'enfants
- Assistance informatique
- Assistance internet
- Assistance administrative

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL Accepté

Professions libérales et TPE

- Facility Management
- Nettoyage
- Maintenance, réparations courantes
- Aménagement
- Assistance informatique
- Assistance administrative



- Paysagiste
- Constructions d'allées, terrasses et clôtures
- Plantations
- Elagage et abbatage d'arbres

Proximité: à moins de 5 mn de chez vous



56, rue du Manoir
78630 Orgeval

01 39 08 08 46

www.domea-services.fr - info78@domea-services.fr

✔ Domea Val d'Orge - société de services aux personnes agréée par l'Etat : N01/08/08F078S052
++ Domea + RCS Versailles : 522 096 353
50% Selon règlement en vigueur